

Section 1 - Identification

Nom commercial : deepCLEAN

Numéro de produit / Catalogue : 112-12-020, 112-12-024, 112-12-022

Producteur / fournisseur :

ALCOR Scientific LLC
20 Thurber Boulevard
Smithfield, RI 02917, ÉTATS-UNIS
Téléphone : (401) 737-3774

Service Information : assistance technique, service clientèle

Informations en cas d'urgence : téléphone : (401) 737-3774

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 00, fuseau horaire de l'Est des États-Unis (GMT -5)

Utilisation recommandée : laboratoire clinique, réactif ou composant de diagnostic in vitro

Section 2 - Identification des dangers

2.1 La classification de la substance ou du mélange est conforme à:

Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) ;
Le règlement européen CLP (CE) n° 1272/2008, tel que modifié (par exemple, ATP 17) ; et
La norme de communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Informations relatives aux risques spécifiques pour l'homme et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté conformément à la procédure de calcul des directives internationales.

Système de classification :

La classification a été réalisée conformément aux listes internationales de substances les plus récentes, et élargie à partir des données de l'entreprise et de la littérature.

La classification est conforme aux listes internationales de substances les plus récentes, et élargie à partir des informations tirées de la littérature technique et fournies par l'entreprise.

Informations complémentaires :

Le contact avec des acides libère des gaz toxiques.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 2 - Identification des dangers

Section 2 (suite)

DE LA PAGE 1

Section 2.2 Étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est également classé et étiqueté conformément au système général harmonisé des États-Unis (SGH). Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mot indicatif Danger



GHS09

Mot indicatif Danger

Composants de l'étiquetage déterminant le danger : hypochlorite de sodium

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant, s'il est facile de le faire. Poursuivre le rinçage.

P301+P330+P331 En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

Informations complémentaires :

EUH031 Le contact avec des acides libère des gaz toxiques.

Description du danger :

Symboles WHMIS :

D2B - Matière toxique causant d'autres effets toxiques

E - Matière corrosive

Système de classification :

HMIS Long Term Health Hazard Substances (substances dangereuses pour la santé à long terme) :
aucun des ingrédients n'est répertorié.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 2 - Identification des dangers

Section 2 (suite)

DE LA PAGE 3

Section 2.3 Autres dangers



- Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
- PBT : sans objet.
- vPvB : sans objet.

Section 3 - Composition/Informations sur les ingrédients

Caractérisation chimique : mélanges

Description : mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :

CAS : 7681-52-9 EINECS : 231-668-3 Numéro d'index : 017-011-00-1	hypochlorite de sodium Facteur M (toxicité aquatique aiguë) : 10  Skin Corr. 1B, H314  Aquatic Acute 1, H400	2,5 – 10 %
------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Informations complémentaires : pour les ingrédients énumérés, l'identité et les pourcentages exacts ne sont pas divulgués car il s'agit d'un secret commercial. Pour le libellé des phrases de risque énumérées, voir la section 16.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 4 - Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales :

Retirer immédiatement tout vêtement entré en contact avec le produit.
Sortir les personnes affectées à l'air frais.

En cas d'inhalation :

Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de symptômes.
Fournir un traitement à l'oxygène si la personne affectée a du mal à respirer.

En cas de contact avec la peau :

Rincer immédiatement à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de cloques ou de plaies ouvertes, consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Protéger l'œil qui n'a pas été en contact.
Retirer les lentilles de contact le cas échéant.
Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes à l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux
Difficultés respiratoires
Crampes
Effet caustique sur la peau et les muqueuses.
Troubles gastriques ou intestinaux en cas d'ingestion.
Nausées en cas d'ingestion.

Danger

Risque de perforation gastrique.
Risque de troubles de la respiration.
Provoque de graves lésions oculaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spécifiques nécessaires

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.
Si nécessaire, traitement respiratoire à l'oxygène.
Observation ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.

Agents d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement ou d'incendie, des gaz toxiques se dégagent.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection complète.

Informations complémentaires : refroidir les récipients menacés par le feu en les pulvérisant d'eau.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Risque particulier de glisser sur le produit qui a fui ou s'est répandu.

Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.

Assurer une ventilation adéquate.

En cas de déversement important, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des fumées/poussières/aérosols.

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface ou souterraines.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans un cours d'eau ou un réseau d'égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).

Éliminer le matériel contaminé comme un déchet conformément au point 13.

Envoyer à la récupération ou à l'élimination dans des récipients appropriés.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la sécurité de la manipulation.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 7 - Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Empêcher la formation d'aérosols.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Éviter les éclaboussures ou les pulvérisations dans les endroits clos.

Informations sur la protection contre les explosions et les incendies : aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les récipients :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matériau non approprié pour les récipients : aluminium.

Matériau non approprié pour les récipients : acier.

Éviter le stockage à proximité d'une chaleur extrême, de sources d'inflammation ou de flammes nues.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage partagée :

Ne pas stocker avec des acides.

Stocker à l'écart des denrées alimentaires.

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Conserver à l'écart des métaux.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients étanches.

Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 8 - Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Informations complémentaires sur la conception des systèmes techniques : pas d'autres données ; voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

7681-52-9 hypochlorite de sodium

WEEL (USA) Valeur à court terme : 2 mg/m³

Informations complémentaires : les listes valables au moment de la création ont été utilisées comme base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être respectées.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé.

Ne pas inhaler les gaz / fumées / aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Équipement respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de concentrations élevées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

En cas de déversement, une protection respiratoire peut être conseillée.

Protection des mains :

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de

qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation à base de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Pour le contact permanent, les gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent :

Gants en PVC

Gants en caoutchouc



Nom commercial : deepCLEAN

Section 8 - Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.2 Contrôles de l'exposition (suite)

DE LA PAGE 7

Protection des yeux :

Ne pas porter de lentilles de contact.

Lunettes de sécurité

Protection du corps : vêtements de protection résistants aux alcalins

Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement

Aucune autre information pertinente n'est disponible.



Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme = liquide

Couleur = jaune clair

Odeur = piquante

Seuil de l'odeur = non déterminé

pH à 20 °C > 12

Point de fusion/intervalle de fusion : indéterminé

Point d'ébullition/plage d'ébullition : indéterminé

Point d'éclair : sans objet, non déterminé

Inflammabilité (solide, gazeuse) : sans objet

Auto-inflammation : le produit n'est pas auto-inflammable

Risque d'explosion : aucun

Limites d'explosion : non déterminées

Pression de vapeur : non déterminée

Densité à 20 °C (68 °F) : 1,07 g/cm³ (8,929 livres/gal)

Densité relative : non déterminée.

Densité de vapeur : non déterminée.

Taux d'évaporation : non déterminé.

Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau : entièrement miscible

Coefficient de partage (octanol/eau) : non déterminé

Température de décomposition : non déterminée

Viscosité : non déterminée (dynamique ou cinétique)

9.2 Autres informations : aucune autre information pertinente n'est disponible.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 10 - Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucun risque de réactivité connu associé à ce produit.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition si le produit est utilisé et stocké conformément aux spécifications.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec des acides libère des gaz toxiques.

Réagit avec de nombreux produits de consommation en libérant du chlore ou de l'oxyde de chlore.

Des fumées toxiques peuvent être libérées si le produit est chauffé à une température supérieure à son point de décomposition.

Réagit avec les agents oxydants puissants.

Action corrosive sur les métaux.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive et contact avec les acides.

10.5 Matériaux incompatibles :

Attention, ne pas utiliser avec d'autres produits. Des gaz dangereux (chlore) peuvent se dégager.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Gaz/vapeurs toxiques

Chlore

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Section 11 - Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification : aucune.

Effet d'irritation primaire :

· sur la peau : effet caustique sur la peau et les muqueuses.

· sur les yeux : effet fortement caustique.

Sensibilisation : aucun effet sensibilisant connu.

Toxicité subaiguë à chronique : aucune autre information pertinente n'est disponible.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul approuvées en interne pour les préparations : corrosif

L'ingestion entraîne un fort effet caustique sur la bouche et la gorge et un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 11 - Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (suite)

DE LA PAGE 9

Catégories cancérogènes

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

NTP (National Toxicology Program, États-Unis) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration, États-Unis) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) : provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Toxicité à doses répétées : aucune autre information pertinente n'est disponible.

Section 12 - Informations écologiques (non obligatoires)

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : le produit contient des matériaux nocifs pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité : aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : aucune autre information pertinente n'est disponible.

Effets écotoxicologiques et remarques :

Après neutralisation, une réduction de l'action néfaste peut être constatée

Inhibition du développement de la biomasse

Toxique pour les algues

Informations écologiques supplémentaires :

Remarques générales :

Des mesures de contrôle de l'exposition environnementale doivent être utilisées pour éviter les rejets dans l'environnement.

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) : dangereux pour l'eau.

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Ne doit pas parvenir non dilué ou non neutralisé dans des étendues d'eau ou des fossés de drainage.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite dans le sol, même en petites quantités.

Le rinçage de quantités importantes de produit dans les égouts ou dans l'environnement aquatique peut entraîner une augmentation des valeurs de pH.

Un pH élevé nuit aux organismes aquatiques. Le pH est considérablement réduit par la dilution du niveau d'utilisation, de sorte qu'après l'utilisation du produit, les déchets aqueux vidés dans les égouts ne présentent qu'une faible dangerosité pour l'eau

Nom commercial : deepCLEAN

Section 12 - Informations écologiques (non obligatoires)

Section 12 - Informations écologiques (suite)

DE LA PAGE 10

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

12.6 Autres effets néfastes : aucune autre information pertinente n'est disponible

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination (non obligatoire)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Les petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées par lavage. Éliminer les quantités plus importantes conformément aux exigences des autorités locales. L'utilisateur de ce produit a la responsabilité d'éliminer le produit non utilisé, les résidus et les conteneurs conformément à toutes les lois et réglementations locales, nationales et fédérales concernant le traitement, le stockage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux. Les matériaux résiduels doivent être traités comme des déchets dangereux.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : l'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

Agent nettoyant recommandé : eau, si nécessaire avec des agents nettoyants.

Section 14 - Informations relatives au transport (non obligatoires)

14.1 Numéro ONU

DOT, ADR, IMDG, IATA : UN1791

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



Quantité limitée pour les colis de moins de 30 kg (66 lb) et les emballages intérieurs de moins de 5 l. (1,3 gal).

DOT : Solutions d'hypochlorite

ADR : 1791 SOLUTION D'HYPOCHLORITE

IMDG, IATA : SOLUTION D'HYPOCHLORITE

Nom commercial : deepCLEAN

Section 14 - Informations relatives au transport (non obligatoires)

Section 14 (suite)

DE LA PAGE 11

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT



Classe : 8 Matières corrosives

Étiquette : 8

DOT



Classe : 8 Matières corrosives

Étiquette : 8

ADR



Classe : 8 (C9) Matières corrosives

Étiquette : 8

IMDG, IATA



Classe : 8 Matières corrosives

Étiquette : 8

14.4 Groupe de conditionnement

· DOT, ADR, IMDG, IATA : III

Nom commercial : deepCLEAN

Section 14 - Informations relatives au transport (non obligatoires)

Section 14 (suite)

DE LA PAGE 12

14.5 Dangers pour l'environnement :

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Avertissement : substances corrosives

Code de danger (Kemler) : 80

Numéro EMS : F-A, S-B

Groupes de ségrégation Hypochlorites

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au code IBC :

Sans objet.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml

IMDG

Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml

Règlement type de l'ONU : UN1791, solutions d'hypochlorite, 8, III

Nom commercial : deepCLEAN

Section 15 - Informations réglementaires (non obligatoires)

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008, y compris les modifications apportées par l'ATP 17

Norme de communication des risques de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA), 29 CFR 1910.1200, pour la sécurité chimique et l'étiquetage aux États-Unis

SARA

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

Section 313 (listes de produits chimiques toxiques spécifiques) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) : tous les ingrédients sont répertoriés.

Proposition 65 (Californie)

Produits chimiques réputés cancérigènes : aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour leur toxicité pour la reproduction chez les femmes : aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour leur toxicité pour la reproduction chez les hommes : aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour le développement : aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégories cancérogènes

EPA (Environmental Protection Agency) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

TLV (Valeur limite d'exposition établie par l'ACGIH) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

MAK (concentration maximale sur le lieu de travail établie par l'Allemagne) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

Listes du droit à l'information de l'État : aucun des ingrédients n'est répertorié.

Canada

Listes de substances canadiennes :

Liste intérieure canadienne des substances (LIS) : tous les ingrédients sont répertoriés.

Liste canadienne de divulgation des ingrédients (limite 0,1 %) : aucun des ingrédients n'est répertorié.

• **Liste canadienne de divulgation des ingrédients (limite 1 %)** : 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Autres réglementations, limitations et interdictions

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Le produit n'est pas soumis aux exigences d'étiquetage de l'inventaire TSCA de l'EPA des États-Unis, au-delà de ce qui est spécifié ci-dessus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Nom commercial : deepCLEAN

Section 16 - Autres informations

Ces informations sont basées sur les connaissances actuelles du fabricant d'origine. Elles ne constituent pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation juridiquement contractuelle.

Ce document remplace et remplace toutes les versions antérieures de la FDS de ce produit.

Informations importantes

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H400 Très toxique pour la vie aquatique

Facteur M (aigu) : 10 pour l'hypochlorite de sodium

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international des marchandises

DOT : Département des transports des États-Unis

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

NFPA : National Fire Protection Association (États-Unis)

HMIS : Hazardous Materials Identification System (Système d'identification des matières dangereuses) (États-Unis)

DNEL : niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

LC50 : concentration létale, 50 pour cent

LD50 : dose létale, 50 pour cent

Corrosif pour la peau 1B : Corrosion/irritation de la peau, Catégorie de danger 1B

Corrosif pour la peau 1C : Corrosion/irritation de la peau, Catégorie de danger 1C

Aquatic Acute 1 : dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu, Catégorie 1

Sources et conseils :

OSHA Brief, Hazard Communication Standard (HCS) basé sur 29 CFR 1910.1200, 2012

Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Système général harmonisé des Nations unies